SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GYNÉCOLOGIE

http://www.sf-gynecologie.fr

Présidente : C ROUSSET-JABLONSKI
Past-Présidents : J-M ANTOINE, J. BELAÏSCH-ALLART.
Vice-Présidente : V. BERNARD
Secrétaire Générale : S PEROL
Secrétaire Générale Adjointe : E. BEGON
Trésoriers : J-M. EMMANUELLI, M-A. ROZAN
Président d'honneur, délégué aux affaires européennes : D SERFATY
Secrétaire Général d'honneur : G BOUTET

COMITE CONSULTATIF :
H. BAFFET
S. DA COSTA
F. LEDOUX
L. MAITROT-MANTELET
J. MANDELBAUM
L. MARIE-SCEMAMA
J-L. MERGUI
G. ROBIN
A. TAMBORINI

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES :
J-L. BENIFLA
N. CHABBERT-BUFFET
J. HUGON-RODIN
G. PLU-BUREAU
P. de REIHLAC

À l'attention de **Mme Marine JEANTET**

Directrice Générale

Agence de la Biomédecine

Lyon, le 8/10/2026

Madame la Directrice,

En réponse à votre courrier en date du 5 août 2026, je vous prie de trouver ci-dessous, et en pièce jointe en format Word notre contribution écrite concertation sur les sujets relatifs à l'assistance médicale à la procréation, rédigée par le bureau, conseil consultatif et conseil scientifique de la Société Française de Gynécologie.

Nous nous tenons à disposition la réunion de restitution et d'échange du 3 novembre.

En vous priant de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pr Christine Rousset-Jablonski

Présidente de la Société Française de Gynécologie

Secrétaire Générale : S. Pérol – Hôpital Port Royal, 123 Bd de Port Royal – 75014 PARIS
Tél : 06 38 41 96 82 - mail : sandrine.perol@aphp.fr
Secrétariat : secretairesfg@gmail.com
Siège Social de la SFG : 28 rue Laënnec, 69008 Lyon

Contribution écrite de la Société Française de Gynécologie présentant les enjeux et défis à relever en matière d'AMP et embryologie, ainsi que les propositions d'actions susceptibles d'être mise en œuvre pour répondre aux besoins des patientes et des familles

8 octobre 2026

1/ <u>Parcours donneur et la gestion des stocks de gamètes</u> : promotion des dons, qualification biologique du don, examens génétiques, information sur les risques

Promotion du don pour augmenter le nombre de donneurs :

<u>Proposition</u> : recrutement actif privilégiant la diversité sociodémographique. Pour réduire les disparités ethniques, motiver des donneurs et donneuses dans les DOM/TOM et favoriser les échanges de gamètes avec la métropole.

Augmenter les Programmes de communication grand public ou dans les réseaux de professionnels

Majorer la communication en insistant sur la possibilité des femmes ayant fait une préservation sociétale (+ /- médicale selon les indications) de faire don secondairement de leurs gamètes si elles le souhaitent.

Qualification biologique du don / examens génétiques :

<u>Propositions</u> :

- Standardiser le bilan des donneurs / donneuse :

. Andrologique (paramètres spermatiques) / ovarien (marqueurs de réserve ovarienne)

. Infectieux : identique à celui des donneurs de tissus

. Génétique : confrontation des profils donneur-receveur :

- Arbres généalogiques,

- Dépistage élargi des maladies autosomiques récessives et liées au chromosome X les plus fréquentes,

- Recours ciblé au DPI pour prévenir les maladies monogéniques graves ou les remaniements structurels lorsque le partenaire du receveur / de la receveuse est porteur d'une mutation ou d'une translocation connue.

- Définir des critères d'éligibilité au don d'ovocytes : insuffisance ovarienne prématurée, échecs répétés de FIV, probabilité de succès, sécurité de la grossesse.

- Établir des règles d'attribution équitables et transparentes des dons, discutées en comité pluridisciplinaire : âge, limite temporelle de la fertilité, nulliparité, absence d'accès antérieur au don, apport d'un donneur/d'une donneuse à la banque.

- Proposition d'un **registre national** pour renforcer l'homogénéité entre les centres

Secrétaire Générale : S. Pérol – Hôpital Port Royal, 123 Bd de Port Royal – 75014 PARIS
Tél : 06 38 41 96 82 - mail : sandrine.perol@aphp.fr
Secrétariat : secretairesfg@gmail.com
Siège Social de la SFG : 28 rue Laënnec, 69008 Lyon

Information sur les risques :

Propositions :

- Conseil structuré tout au long du parcours sur les procédures, les risques médicaux à court et long terme (stimulation, grossesse), psychosociaux, l'identification future du donneur/ de la donneuse, les questions juridiques liées à la parentalité.

- Registre national et européen pour assurer la traçabilité et limiter le nombre de familles issues d'un même donneur.

- Suivi informatisé des donneuses, lots de gamètes/embryons, receveuses, grossesses, enfants nés de dons,

- Conservation des données à long terme permettant un rappel en cas de nouveaux risques génétiques ou infectieux identifiés,

- Contacts périodiques avec les donneuses et les receveuses pour mettre à jour leurs informations de santé.

2/ Fluidification du parcours d'AMP (réduction des délais) : cartographie de l'offre et des besoins y compris en amont de l'accès aux centres d'AMP, synergies territoriales et nationales à construire pour les centres donneurs et les centres clinico-biologiques, identification des leviers pour un accès équitable à l'AMP en France, adaptation aux demandes actuelles et futures des patients, harmonisation entre centres sur l'intégration des nouvelles techniques en AMP, lutte contre les discriminations, etc.

Cartographie structurée de la demande, de l'offre et des étapes précédant l'AMP :

Propositions :

- Établir un registre national du parcours de soins en AMP, avec cartographie des jalons temporels pour quantifier les goulots d'étranglement : première consultation d'infertilité, fin du bilan pré-AMP, inscription sur liste d'attente, début des cycles traités, taux de réussite, préservation de la fertilité.

- Harmoniser un bilan pré-AMP standardisé (profil hormonal, spermogramme, bilan tubaire…) **et une prise en charge partagée** avec les gynécologues de ville et les médecins généralistes, définissant des critères clairs (âge, durée et cause d'infertilité) pour éviter les orientations tardives en AMP.

Synergies territoriales et nationales pour les centres donneurs et les centres clinico-biologiques :

Proposition : création de partenariats entre :

. les centres de don qui centralisent le recrutement des donneurs et la cryoconservation,

. et les autres centres d'AMP non CECOS (majoritaires en nombre) utilisant les gamètes donnés

Cela permettrait aux centres non CECOS d 'assurer le bilan et la prise en charge, et aux centre CECOS de ne voir les patients qu'une seule fois.

Identification des leviers pour un accès équitable à l'AMP en France :

Propositions :

- Evaluation des inégalités géographiques : nombre de cycles d'AMP par an et par région, délai médian avant la première FIV, proportion de patientes prises en charge dans leur propre région, proportion de naissances issues d'AMP par région.

- Développement d'une offre de soins ciblée sur les régions sous-dotées : financement de centres d'AMP et de postes de médecins de la reproduction supplémentaires.

Adaptation aux demandes actuelles et futures des patientes

Proposition : afin d'adapter le fonctionnement des CECOS pour les demandes actuelles de don de sperme, qui sont réalisées actuellement majoritairement par des femmes seules, ou des couples de femmes, limiter la répétitions des consultations auprès des psychologues (adaptées chez les couples hétérosexuels lorsque l'homme devait renoncer a sa paternité génétique et avait besoin de temps pour maturer sa réflexion, mais qui semblent moins adaptées au contexte des femmes seules, ou des couples de femmes qui savent d'emblée qu'un donneur est nécessaire à leur projet parental).

3/ Réponse à la demande d'autoconservation sociétale (non médicale) ovocytaire : cartographie de la demande, leviers d'adhésion des professionnels, éléments facilitateurs pour répondre à la demande, etc.

Cartographie de la demande :

Proposition : colliger les nombres de demandes, délais de première consultation et de première ponction, auprès des centres autorisés pour l'activité d'autoconservation et des centres non autorisés mais recevant également des demandes.

Levier d'adhésion des professionnels :

Proposition : adapter les moyens appropriés pour que les professionnels déjà concernés par la cryoconservation médicale d'ovocytes (femmes à risque d'infertilité) mettent en place l'élargissement à la congélation de convenance sans allongement excessif des délais ni pénalisation des AMP hors don.

Augmentation significative du nombre de centres habilités, en secteur public et privé.

Eléments facilitateurs pour répondre à la demande :

Propositions :

- Fournir, en fonction de l'âge à la congélation et de la réserve ovarienne, des estimations réalistes des nombres d'ovocytes pouvant être autoconservés et des probabilités de naissance vivante,

- Aborder tôt au cours de la démarche la probabilité de non-utilisation et la décision à prendre quant au devenir des ovocytes conservés : destruction, don à la recherche, don à des tiers pouvant être présenté comme un geste altruiste en contrepartie de la prise en charge par la solidarité nationale.

Secrétaire Générale : S. Pérol – Hôpital Port Royal, 123 Bd de Port Royal – 75014 PARIS
Tél : 06 38 41 96 82 - mail : sandrine.perol@aphp.fr
Secrétariat : secretairesfg@gmail.com
Siège Social de la SFG : 28 rue Laënnec, 69008 Lyon

4/ <u>Financement de l'AMP clinique et biologique</u>, y compris des centres de don et des consultations de génétique pour l'AMP

<u>Proposition</u> : Dans un contexte budgétaire tendu, les besoins de financement supplémentaires doivent concerner en priorité :

- les campagnes de rappel de la chute de la fertilité avec l'âge, levier majeur pour limiter la baisse de la natalité, avec ou sans AMP,

- la réduction des disparités régionales entre les centres d'AMP,

- le développement de nouvelles techniques cliniques et biologiques d'AMP, évaluées en fonction de leur rapport coût / efficacité / risques.

5/ <u>Prise en compte des spécificités des territoires d'outre-mer</u> : promotion du don, accès aux parcours d'AMP, lutte contre la renonciation au soin, leviers pour favoriser la coopération interrégionale, prise en compte de la vulnérabilité aux crises (climatiques, arboviroses, etc.), etc.

Promotion du don :

<u>Proposition</u> : A l'occasion les campagnes d'information sur le don, prendre largement en compte les particularités socio-culturelles de chaque zone géographique.

Accès aux parcours d'AMP / lutte contre la renonciation au soin :

<u>Proposition</u> : Renforcer les capacités locales de soins, d'enseignement et de recherche pour améliorer l'équité d'accès à l'AMP malgré l'éloignement géographique : prise en charge spécialisée sur place, réduction des consultations tardives, du renoncement aux soins et des transferts coûteux en métropole pour les cas complexes.

Leviers pour favoriser la coopération interrégionale :

<u>Proposition</u> : Toutes les techniques de pointe d'AMP n'étant pas nécessairement disponibles dans chaque territoire, développer des réseaux régionaux et interrégionaux permettant une prise en charge complète reposant sur la complémentarité et le partenariat entre les équipes.

Prise en compte de la vulnérabilité aux crises (climatiques, arboviroses, etc.)

<u>Proposition</u> : coopérer avec les autorités locales de santé publique pour prendre en compte les risques climatiques, météorologiques, infectieux, épidémiques susceptibles d'interférer avec la prise en charge en AMP.

Dans les situations de crises : discuter une potentielle priorisation de certaines activités notamment la préservation médicale dans le contexte oncologique.

Secrétaire Générale : S. Pérol – Hôpital Port Royal, 123 Bd de Port Royal – 75014 PARIS
Tél : 06 38 41 96 82 - mail : sandrine.perol@aphp.fr
Secrétariat : secretairesfg@gmail.com
Siège Social de la SFG : 28 rue Laënnec, 69008 Lyon

6/ <u>Qualité des soins, transparence, accompagnement des parcours et évaluation des risques en AMP</u> : traçabilité et évaluation des activités biologiques et des pratiques de laboratoire, AMP vigilance, communication auprès des usagers, prise en compte de l'impact - notamment psychologique - des parcours d'AMP sur les patients, suivi de l'état de santé des personnes ayant recours à l'AMP et des enfants nés d'AMP, niveau d'harmonisation des pratiques cliniques et biologiques, accès aux données, etc.

<u>Propositions</u> :

. Soutien aux équipes dans l'analyse des situations éthiques complexes comportant des facteurs de vulnérabilité, afin d'adapter l'accompagnement des personnes et d'évaluer les conditions permettant de garantir au mieux l'intérêt de l'enfant à naître. Lorsque ces conditions ne paraissent pas réunies, accompagner les équipes et encourager l'harmonisation des pratiques, sur l'opportunité d'un report de l'accès à l'AMP.

. Contrôler la participation de tous les centres français aux registres nationaux et d'AMP-vigilance centralisés par l'Agence de la Biomédecine,

. Promouvoir des audits internes réguliers,

. Encourager fortement, voir imposer à chaque centre via un financement dédié, une démarche qualité de type ISO 9001 aboutissant à un projet d'organisation et à un management systématique continu de la qualité, destiné à optimiser la qualité des soins et la satisfaction des patients.

. Sécurité biologique : contrôle de la qualité des milieux de conservation et des procédures

7/ <u>Gouvernance / pilotage de l'activité d'AMP aux niveaux européen, national et régional</u>.

<u>Propositions</u> :

- Au niveau européen : standardisation des normes sanitaires, registre européen interconnecté des dons pour éviter les dons multiples non régulés, organisation des parcours transfrontaliers, collecte harmonisée des activités et taux de succès des centres européens pour comparer leurs efficiences et lutter contre la désinformation.

- Au niveau national (rôle de l'Agence de la Biomédecine) : autorisation et contrôle de l'activité des centres d'AMP sur des critères de qualité stricts, modélisation prévisionnelle des besoins, campagnes d'information et de prévention de l'infertilité, suivi des aspects juridiques et réglementaires,

- Au niveau régional (rôle des Agences Régionales de Santé) : gestion de l'offre locale de soin publique et privée.

Secrétaire Générale : S. Pérol – Hôpital Port Royal, 123 Bd de Port Royal – 75014 PARIS
Tél : 06 38 41 96 82 - mail : sandrine.perol@aphp.fr
Secrétariat : secretairesfg@gmail.com
Siège Social de la SFG : 28 rue Laënnec, 69008 Lyon